



RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 00120
Numéro SIREN : 086 581 204
Nom ou dénomination : BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS DE L'ORLEANAIS

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2014 sous le numéro de dépôt 149

R149.

BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ORLEANNAIS
Société Anonyme au capital de 1 000 000 €
Siège social : 6 Chemin du Pont Cotelle 45100 ORLEANS
RCS ORLEANS 086 581 204



**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le six Novembre, à 14 heures,

Les administrateurs de la société BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ORLEANNAIS se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Etienne HARNOIS
- Monsieur Etienne ROGER
- Monsieur Dominique THENAULT

Madame Isabelle PRUVOST, déléguée du Comité d'entreprise, régulièrement convoquée, est présente.

Monsieur Alain FAURE, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est excusé.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Etienne HARNOIS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Etienne ROGER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

u

- Nomination d'un nouveau Directeur Général délégué en remplacement du Directeur Général délégué démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses,

« NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Etienne ROGER aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Etienne ROGER Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Etienne HARNOIS, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2015 et pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017.

Monsieur Etienne ROGER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Etienne ROGER organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Etienne HARNOIS occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Etienne ROGER, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2015 et pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017.

Monsieur Etienne ROGER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Etienne ROGER jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social

G

et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Etienne ROGER suite à sa nouvelle nomination de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société et lui donne lecture de sa lettre de démission.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Le Président indique que le Directeur Général propose la nomination de Monsieur Etienne HARNOIS à ce poste.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité Monsieur Etienne HARNOIS demeurant 130 rue de Bas Rivière, 41000 BLOIS, en qualité de Directeur Général délégué, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2015 et pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2019 ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Etienne HARNOIS conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Etienne HARNOIS remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

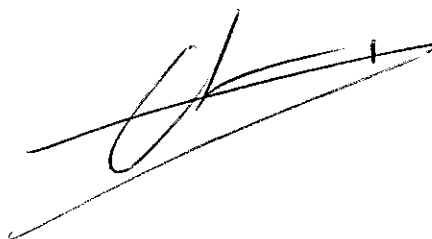
En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Etienne HARNOIS disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi. »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

" Copie certifiée conforme "

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text "Copie certifiée conforme".

